REPUBLIQUE FRANCAISE

#### MAIRIE DE PEISEY NANCROIX

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU **CONSEIL MUNICIPAL**

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

L'an deux mil vingt-quatre. Le vingt-cing juin,

Nombre de conseillers : 15

En exercice: 13 Présents: 12 Votants: 12 Pouvoirs: 0

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Guillaume VILLIBORD, Maire.

Etaient présents :

Mesdames Céline COMBAZ. Céline CROSSMAN, Marvse FAVRE, Stéphanie NOZ et Marie-Neige POCCARD-CHAPUIS, Messieurs Thierry ARSAC, Stéphane BLUM, Jean-Pierre GIACHINO, Romain GIACHINO, François POCCARD-MARION, Benoît RICHERMOZ et Guillaume VILLIBORD.

12 Pour Contre 1 Abstention

Date de convocation :

19/06/2024 Date d'affichage: 04/07/2024

Absents-Excusés:

Monsieur Bernard PRAIZELIN

Monsieur Romain GIACHINO a été élu secrétaire de séance.

### Délibération N°2024/06/048: Attribution des subventions 2024 aux associations

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article R2313-3.
- Vu la loi n°96-142 du 21 février 1996 venant compléter la partie législative du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la loi du 12 avril 2000, notamment son article 10,
- Vu le décret n°2000-318 du 7 avril 2000,
- Vu le décret n°2000-495 du 6 juin 2001,

Considérant que tous les groupements, associations, œuvres ou entreprises privée qui recoivent dans l'année en cours une ou plusieurs subventions sont tenues de fournir à l'autorité qui a mandaté la subvention une copie certifiée de leurs budgets et de leurs comptes de l'exercice écoulé, ainsi que tous documents faisant connaître les résultats de leur activité;

Considérant que lorsque les subventions allouées aux organismes de droit privé dépassent le seuil de 23 000 €, la signature d'une convention est obligatoire.

La commission d'attribution des subventions a étudié en réunion spécifique les demandes de subvention pour l'année 2024 et les propose au Conseil Municipal comme suit :

ASSOCIATION	RAPPEL MONTANT SUBVENTION 2021	RAPPEL MONTANT SUBVENTION 2022	RAPPEL MONTANT SUBVENTION 2023	Proposition subvention 2024
LOCOMOTIVE	500€	1	1	1
(Cancer Leucémie enfants)				
RESTO DU CŒUR SAVOIE	500€	/	500€	500 €
ASSOCIATION ENJEU SPORT (LYCEE MOUTIERS)	300€	300€	1	
AFSEP	250€	1	1	I
(Sclérose en plaques)				
ARTSCENE PONTHURIN	1 000 €	ОТ	ОТ	1
NANT SAUVAGE	1 200 €	1 500 €	500€	500€
DE L'OMBRE A LA LUMIERE (Enfants malvoyants – SAVOIE)	200€	1	1	1
FOYER SKI DE FOND	5 000 €	5 000 €	5 000 €	6 000 €
SEPAS IMPOSSIBLE	250€	1	1	1
Sclérose en plaques)				-
PAPILLONS BLANCS	250€	250€	250€	1
(Enfants – handicap mental)				
CLUB MONT D'ARGENT	500€	500€	900€	1 000 €
AMF TELETHON	500€	250€	500€	500 €
Assoc. ANCIENS COMBATTANTS	600€	300€	300€	300€
Assoc. PASSERELLE	800€	600€	600€	600€
COMITE DES FETES	3 000 €	3 000 €	4 000 €	5 000 €
Assoc. HABITANTS MOULIN	500€	500€	1	500 €
Assoc. CYCLO CŒUR	500€	500€	1	1
COMICE AGRICOLE	200€	200€	200€	200 €
ONACVAG (subv. déjà attribuée lors d'un précédent CM)	POUR MEMOIRE 500€	1	1	I
GSCF (subv. déjà attribuée lors d'un précédent CM)	POUR MEMOIRE 500 €	1	1	1
HARMONIE L'ESPERANCE	1	500€	100€	1
ASSO PARENTS ELEVES	1	5 000 €	1	8 000 €
ASSO PARENTS ELEVES projet aire terrestre (PNV-Ecole)	1	500€	1	500€
MSP/Dr KLEIN-Gym séniors	1	1 000 €	1 000 €	1 000 €
PREVENTION ROUTIERE	1	100€	150€	350 €
HANDI PEPS	1	1	500€	500€
ENVOI LE SAUC	1	1	1 200 €	1 200 €

AR CONTROLE DE LEGALITE : 073-217301977-20240625-D\_2024\_06\_048-DE en date du 19/07/2024 ; REFERENCE ACTE : D\_2024\_06\_048

Il rappelle que les subventions d'un montant supérieur à 23 000 € donneront lieu à la signature d'une convention conformément aux dispositions du décret n°2001-495 du 6 juin 2001 et qu'un contrôle financier et d'activités sera régulièrement effectué en application des dispositions susmentionnées.

# Après exposé et en avoir délibéré,

# le Conseil Municipal,

- APPROUVE les subventions aux associations pour l'année 2024 telles qu'énoncées ci-dessus,
- ASSURE que ces sommes sont inscrites au Budget Primitif 2024.

AINSI FAIT ET DELIBERE AUX JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

<u>Pour Copie Conforme</u>: Le Maire, Guillaume VILLIBORD